Communiqué de presse sous embargo jusqu’au 23 août à 12h00 – pour les médias de la branche  
(Communiqué de presse pour les medias publics ci-dessous)

Berne, le 20 août 2021

Émettre un signal en faveur du pain suisse.

L’association Pain suisse (APS) lance la nouvelle marque Pain suisse, synonyme d’une transparence accrue dans la production, la transformation et la vente de pains, de petits pains et de pains sandwiches suisses. La marque permet aux consommateurs de faire plus facilement le choix de produits d’origine locale. Pour pouvoir apposer la marque Pain suisse sur les emballages, quatre conditions sont à respecter.

Le pain et les produits de boulangerie font partie des aliments préférés des Suisses. La grande majorité d’entre eux pensent que le pain vendu dans le commerce provient de Suisse. Ce n’est cependant pas toujours le cas, car les importations de produits de boulangerie et de pâtisserie ont fortement progressé ces dernières années. Suite à l’approbation par le Conseil fédéral et le Parlement au printemps 2021 d’une obligation de déclaration du pays d’origine pour le pain et les produits de boulangerie, la production et le commerce du pain gagnent encore en transparence. Pour cette raison, l’APS lance sa nouvelle marque Pain suisse. Avec cette mesure, la production, la transformation et la vente de pains gagnent encore en transparence. Grâce à la nouvelle marque, les consommateurs peuvent s’y retrouver plus rapidement et faire le choix d’un pain d’origine locale en toute connaissance de cause. Cette nouvelle marque sera lancée le 23 août 2021. Après une procédure d’autorisation, les producteurs et les transformateurs pourront, entre autres, afficher la marque sur les emballages de leurs pains, petits pains et pains sandwiches ou au point de vente afin d’informer les consommateurs de manière uniforme sur l’origine des produits et sur leur transformation en Suisse.

Pour utiliser la marque, il faut respecter les conditions suivantes :

* 80 pour cent des matières premières proviennent de Suisse, et le niveau de qualité est au moins celui de Suisse Garantie.
* La marque Suisse Garantie est utilisée jusqu’à la sortie du point de collecte.
* Le traitement doit se faire à 100 pour cent en Suisse.
* Les produits concernés sont les suivants : pain (à base de farine normale ou spéciale), petit pain (p. ex. petit pain au lait, croissant, ballon, petit pain aux noix) et pains sandwiches.

**Les avantages pour les producteurs et les transformateurs**

* Ils bénéficient d’un atout supplémentaire pour leur service clientèle, car l’origine des produits bien visible leur fait gagner en transparence et permet aux consommateurs de choisir des produits locaux en toute connaissance de cause.
* La marque témoigne d’un engagement en faveur de l’agriculture et des filières alimentaires suisses, à savoir celles des céréales, de la farine et du pain suisses. Cet engagement est apprécié par les consommateurs, qui ont une grande affinité avec l’origine suisse.
* La marque renforce la confiance dans la grande qualité des produits commercialisés.
* Et tous ceux qui utilisent la marque contribuent aussi à sensibiliser les consommateurs à Pain suisse et à ses valeurs ajoutées.

**Qui peut utiliser la marque ?**

La marque peut être utilisée par les membres de l’association Pain suisse (APS) et sur demande aussi par des producteurs et des transformateurs non-membres, pour identifier et promouvoir le pain suisse.

**Procédure de demande d’utilisation de la marque.**

La demande d’utilisation peut être déposée sur le site internet de l’association Pain suisse, sur <https://painsuisse.ch/logodelamarque>. Après l’enregistrement, l’association Pain suisse examine la demande et délivre l’autorisation aux personnes intéressées.

|  |
| --- |
| L’association Pain suisse  Dans l’intérêt de ses membres, l’association mène des campagnes de promotion et d’information sur le pain et les produits de boulangerie suisses, leur transformation et la culture céréalière. Son rôle est de promouvoir la vente et la consommation de pain, et par là aussi celle des céréales et de la farine. Ses membres sont la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC), la Fédération des meuniers suisses (FMS), l’Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS) ainsi que les acteurs du commerce de détail suisse. |
|  |

Downloads

Le document est disponible en forme électronique sous <https://painsuisse.ch/medias/>.

Contacts

Stephan Scheuner

Gérant de l’Association Pain suisse APS

+41 (0)31 385 72 79 / +41(0)79 606 99 84

media@painsuisse.ch

|  |
| --- |
|  |

Bernhard Augsburger

Président de l’Association Pain suisse APS

+41 (0)79 658 12 41

media@painsuisse.ch

Communiqué de presse sous embargo jusqu’au 23 août à 12h00 – pour les médias publics

Berne, le 20 août 2021

Une nouvelle marque qui offre plus de transparence lors de l’achat de pain.

**La nouvelle marque Pain suisse de l’association Pain suisse (APS) est synonyme d’une transparence accrue dans la production et la vente de pains, de petits pains et de pains sandwiches suisses. C’est pourquoi les consommateurs devraient en tenir compte lorsqu’ils achètent du pain.**

Le pain et les produits de boulangerie font partie des aliments préférés des Suisses. La grande majorité d’entre eux pensent que les produits céréaliers vendus dans les boulangeries et chez les grands distributeurs proviennent de Suisse. Ce n’est cependant pas toujours le cas, car les importations de produits de boulangerie et de pâtisserie de l’étranger ont fortement progressé ces dernières années. Suite à l’approbation par le Conseil fédéral et le Parlement au printemps 2021 d’une obligation de déclaration du pays d’origine pour le pain et les produits de boulangerie, la production et le commerce du pain gagnent encore en transparence. Pour cette raison, l’APS lance sa nouvelle marque Pain suisse. À partir d’août 2021, les producteurs pourront, entre autres, mentionner l’origine suisse sur leurs emballages de pains, de petits pains et de pains sandwiches ou au point de vente. Ainsi, les consommateurs seront mieux informés au sujet du lieu de production et de transformation du pain.

**Les pains, petits pains et pains sandwiches portant la marque Pain suisse présentent les caractéristiques suivantes :**

* 80 pour cent des matières premières proviennent de Suisse, et le niveau de qualité est au moins celui de Suisse Garantie.
* La marque Suisse Garantie est utilisée jusqu’à la sortie du point de collecte.
* Le traitement doit se faire à 100 pour cent en Suisse.
* Les produits concernés sont les suivants : pain (à base de farine normale ou spéciale), petit pain (p. ex. petit pain au lait, croissant, ballon, petit pain aux noix) et pains sandwiches.

**Émettre un signal en faveur du pain suisse.**

L’achat de produits de boulangerie portant la marque Pain suisse sur leur emballage est avantageux à bien des égards pour les consommateurs, car ils peuvent désormais s’informer rapidement et de manière transparente sur l’origine du produit et choisir des produits locaux en toute connaissance de cause. En outre, ils sont assurés d’acheter un produit suisse de qualité supérieure, sain et produit de manière durable. En achetant ce type de produit, ils peuvent s’engager en faveur de l’agriculture et des filières alimentaires suisses. Ils soutiennent les entreprises suisses de production et de transformation et les filières suisses des céréales, de la farine et du pain. Et pour couronner le tout, ils contribuent à préserver le patrimoine culturel suisse.

|  |
| --- |
| L’association Pain suisse.  Dans l’intérêt de ses membres, l’association mène des campagnes de promotion et d’information sur le pain et les produits de boulangerie suisses, leur transformation et la culture céréalière. Son rôle est de promouvoir la vente et la consommation de pain, et par là aussi celle de céréales et de farine. Ses membres sont la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC), la Fédération des meuniers suisses (FMS), l’Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS) ainsi que les acteurs du commerce de détail suisse. |
|  |

Downloads

Le document est disponible en forme électronique sous <https://painsuisse.ch/medias/>.

Contacts

Stephan Scheuner

Gérant de l’Association Pain suisse APS

+41 (0)31 385 72 79 / +41(0)79 606 99 84

media@painsuisse.ch

|  |
| --- |
|  |

Bernhard Augsburger

Président de l’Association Pain suisse APS

+41 (0)79 658 12 41

media@painsuisse.ch